

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur

D'UNE MAISON D'HABITATION
sise à ATTIGNAT (Ain-01340)

782, Allée des Fauvettes, constituant le lot 9
du lotissement dénommée « Les fauvettes II »

MISE À PRIX : 146 000 €uros (cent quarante-six mille euros)
(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION LE MARDI 15 FEVRIER 2022 à 14 HEURES

A l'audience du Juge de l'exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32, Avenue Alsace Lorraine,
01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées.

Cette vente est poursuivie à la requête de la **CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES (CERA)**, SA à Directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 1 150 000 000 €, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 384 006 029, dont le siège social est situé Tour INCITY, 116, Cours Lafayette, 69003 LYON, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

Sur la commune d'ATTIGNAT (Ain) 782, allée des Fauvettes : Une maison d'habitation construite en 2009, d'une surface privative de 143,20 m², avec garage (29,84 m²), et portail métallique sur un terrain d'une superficie de 880 m², clos, engazonné et arboré et une cour gravillonnée, le tout cadastré **section AA, n° 139, lieudit « 782, Allée des fauvettes » d'une contenance de 08 a 78 ca, formant le LOT N° 9 du lotissement dénommé « Les Fauvettes II ».**

La maison est composée :

- D'un rez-de-chaussée comprenant un hall d'entrée, un séjour-salle à manger, une cuisine, une salle d'eau, une chambre, un WC et un garage,

- D'un étage comprenant une mezzanine, quatre chambres avec placard mural, une salle de bain avec baignoire balnéo, un WC,

- Un auvent, côté Sud, qui surplombe une terrasse carrelée.

Toutes les menuiseries sont en PVC, double vitrage, et munies de volets roulants électriques,

La maison est équipée d'un chauffage au sol sur les deux niveaux avec chaudière murale.

Le bien est occupé par les débiteurs saisis et leurs enfants.

Visite des lieux : MARDI 25 JANVIER 2022 de 10 h à 11 h.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de la CARPA RHONE ALPES, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 20/00065) et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : www.reffayavocats.com, rubrique vente aux enchères.